



Mesdames et Messieurs les Présidents et Secrétaires  
des Conseils Régionaux  
des Chambres Interdépartementales  
des Chambres Départementales  
siégeant en Comité Mixte

Paris, le 09 janvier 2024

Nos Réf. : Circulaire n°01-24

Objet : Allocations Vacances 2024

P.j. : Guide utilisation pour les instances

Mesdames et Messieurs les Présidents et Secrétaires,

Cette année, nous dématérialisons les dossiers d'allocations vacances et de bourses d'études sur une plateforme, l'ouverture est prévue le lundi 22 janvier 2023. Vous recevrez les dossiers via une connexion à votre espace, Vous trouvez ci-joint un guide d'utilisation.

Votre rôle sera :

- ⇒ Pour les instances sans Comité mixte il suffira d'indiquer dans le dossier « Pas d'avis » et le dossier sera transmis dans notre service pour analyse.
- ⇒ Pour les instances ayant un Comité mixte, vous bénéficiez de 3 choix ; : « Avis favorable » ou « Avis défavorable » ou « Pas d'avis ».

Ce nouveau procédé va libérer les échanges papiers et courriers, et permettre de suivre en temps réelle les demandes des salariés et le suivi du dossier.

Pour toutes difficultés, n'hésitez pas à contacter le Comité mixte.

Concernant les demandes de dossiers de subventions et les dossiers d'aides exceptionnelles nous restons sur le format papier et les modalités de demandes de dossiers restent inchangées.

Veuillez croire, Mesdames et Messieurs les Présidents et Secrétaires, à l'assurance de nos sincères salutations.

Maître Catherine GUIHARD  
Présidente du CSN – Comité Mixte

Madame Muriel ATTANE  
Secrétaire du CSN – Comité Mixte